



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 septembre 2013
Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013
Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 19
Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 26
En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon
CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,
CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,
SEM : Guyot P
Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N° 449 Objet – Demande de subvention pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, pour une première tranche de 30 réhabilitations en maîtrise d'ouvrage privé sur un forfait de 3 000 euros par usager.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau RM&C qui concerne uniquement le bassin versant Brévenne Turdine, mais le territoire du SIMA Coise.

Copie conforme au registre
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130926-449-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013
Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait à Saint Galmier
Le 26 septembre 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier